

La Commune de Tolochenaz



DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES PROTEGES

Selon l'art. 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Enquête publique du 11 octobre 2025 au 10 novembre 2025.

Propriétaires : PPE Le Rosay, administrateur Eric Linn

Parcelle N° : 2

Adresse : Rue du Centre 12

Nombre d'arbres : 1

Essence : 1 Pinus (Pin)

Motif : Risque sécuritaire

Le dossier est déposé à l'Administration Communale, Rue du Centre 29, à Tolochenaz où les intéressés peuvent en prendre connaissance durant l'enquête publique.

Consultation du dossier aux heures d'ouverture des bureaux ou sur rendez-vous.

Le dossier d'enquête est publié sur notre site internet.



La Commune de Tolochenaz
Rue du Centre 29 – CP 97
1131 Tolochenaz

T +41 (0)21 811 29 37
construction@tolochenaz.ch
www.tolochenaz.ch

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE PROTÉGÉ

☒ Entretien courant

☐ Permis de construire

N° CAMAC

SITUATION / ADRESSE :		N° PARCELLE :	
Rue du Centre 12		2	
NOM DU PROPRIÉTAIRE :			
PPE Le Rosay, administrateur Eric Linn			
ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE :	N° TÉL :	E-MAIL :	
Rte de Divonne 16b, 1260 Nyon	076/369.93.36	linneric@hotmail.com	
MOTIF DE LA DEMANDE selon art 15 de la LPrPnp			
☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés. ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole. ☐ Impératifs de construction ou d'aménagement. ☐ Autre :			
ESSENCE(S) À ABATTRE Nom latin	DIAMÈTRE DU OU DES TRONC(S) mesure à 1.3m du sol	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION joindre un plan ou un croquis de l'emplacement sur la parcelle	NOMBRE
1 Pins (Pinus)	40cm	fruitier (cerisier ou pommier)	1

Seuls les dossiers complets seront traités. Merci de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbre(s) à abattre
- Plan ou croquis de situation précisant l'emplacement sur la parcelle des arbres à abattre
- Plan ou un croquis de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires

Tolochenaz, le ____2 octobre 2025

Signature du/des propriétaire(s) :



Informations générales

Selon le règlement sur les émoluments administratifs en matière de constructions, les frais de parution dans la Feuille des Avis officiels (FAO) seront perçus.

Le règlement relatif à la protection des arbres peut être obtenu sur [Patrimoine arboré | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

Les plans des parcelles peuvent être réalisés sur [map.cjl.ch](#)



